



Bruxelles, le 22 février 2022  
(OR. fr)

6454/22

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2022/0002(NLE)**

---

---

FISC 51  
ECOFIN 157

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 <sup>e</sup> partie)/Conseil
N° doc. Cion:	5394/22 - COM(2022) 8 final
Objet:	Règlement d'exécution du Conseil modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 282/2011 en ce qui concerne la mise à jour du certificat d'exonération de la TVA et/ou des droits d'accise - Adoption

---

1. Le 13 janvier 2022, le Conseil a reçu la proposition de la Commission<sup>1</sup> relative au sujet visé en objet.
2. Le 28 janvier 2022, la présidence a présenté aux délégations au sein du groupe « Questions fiscales (Fiscalité indirecte) » un projet révisé du texte du règlement d'exécution, auquel toutes les délégations ont confirmé leur soutien.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
  - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 6066/22;
  - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.

---

<sup>1</sup> Document 5394/22.